



VILLE  
DE  
JONQUIÈRES

Vaucluse

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2016**

**DELIBERATION N° : 2016.02.04**

**OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME**

**NOMENCLATURE : 2 – Urbanisme / 2.1 – Documents d'urbanisme / 2.1.2 – Plan local d'urbanisme PLU**

**Date de convocation :**  
15 Mars 2016

**Membres en exercice :** 27

**Membres présents :** 21

**Représentés :** 06

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération.



L'an deux mil seize, le VINGT DEUX MARS à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

**Etaient présents :** Louis BISCARRAT – MAIRE – JC.AILLOT – C.MAFFRE – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK – H.FAURE – C.ORTIZ – P.RELING – A.SCIACQUA-LERIDON – PR.MARTIN – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – S.TRIBOLET – MC.FOLIO – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – Conseillers Municipaux

**Excusés représentés :**

LCHAVANY par A. DEL BASSO / Sophie LECLAIRE par PR. MARTIN  
E.CRETIN-RAFFET par A. SCIACQUA-LERIDON / Anais PERIN par S. CAPPEAU-FREJABUE  
Laurence BUFFA par T. VERMEILLE / Florence LONG par P. RELING

**Secrétaire de séance :** Gérard RATAJEZAK

**Secrétaire de séance adjointe :** Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont les objets sont les suivants :

- modification du règlement pour prendre en compte la loi du 24 mars 2014 relative à l'Accès au Logement et un Urbanisme Renové (ALUR) supprimant notamment les coefficients d'occupation des sols ;
- toilettage du règlement, des orientations d'aménagement et de programmation et des documents graphiques : l'application au quotidien du PLU et également les dernières évolutions législatives (loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 notamment) font apparaître la nécessité de procéder à certains ajustements et précisions ;
- modification des documents graphiques pour permettre le réaménagement d'une bâtisse d'intérêt patrimonial avenue Général de Gaulle.


**Le Conseil Municipal,**

**ENTENDU** l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par Mme George-Andrée FLEURY, Adjointe à l'urbanisme,

**VU** la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouveau Urbains modifiée,

**VU** notamment les articles L.151-36 et L.151-41 du code de l'urbanisme,

2016 - 

Envoyé en préfecture le 25/03/2016  
Reçu en préfecture le 25/03/2016  
Affiché le **29 MARS 2016**   
ID : 084-218400562-20160322-2016\_02\_04-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
22 MARS 2016**

**N° : 2016.02.04**

**VU** le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 08 octobre 2014,

**VU** la commission d'urbanisme en date du 24 Novembre 2015,

**Après en avoir délibéré,**

**Par 15 voix pour, 5 contre** (A.SCIACQUA-LERIDON / E.CRETIN-RAFFET / PR.MARTIN / S.LECLAIRE / A.PERIN), **7 abstentions** (S.CAPPEAU-FREJABUE / T.VERMEILLE / L.BUFFA / S.TRIBOLET / MC.FOLIO / P.BELMONTET / S.VANDEVOORDE) :

**1° - DECIDE** de prescrire la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

**2° - DECLARE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant 1 mois et d'une mention diffusée dans un journal d'annonces légales.

**3° - DECLARE** qu'elle sera notifiée :

- au Président du Conseil Régional,
- au Président du Conseil Départemental,
- au Président de la Chambre d'Agriculture,
- au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- au Président de la Chambre des Métiers,
- au Président de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze,
- au Président du syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie d'Avignon,

**4° - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

**5° - CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme le 25 mars 2016,

Le Maire,  
Louis BISCARRAT



**NOTIFICATION** : le 29 / 03 / 2016 à :

Le Urbanisme • affichage  
• notification aux instances P.P.A